DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

DU 25 mars 2010 n° **5**

Rapporteur : **Monsieur Anthony PROUST**

OBJET : **Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes pour l'exercice 2010**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Châtellerault soutient les associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local par le versement de subventions qui permettent d'assurer leur fonctionnement et de le pérenniser. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Compte-tenu de la création du service Vie Associative, chaque dossier de demande a désormais fait l'objet d'une instruction spécifique par le service concerné et l'élu délégué du secteur, puis d'un arbitrage collégial des élus instructeurs, ce qui permet de faire les propositions d'attribution listées en annexe.

VU la délibération du conseil municipal n° du 25 mars 2010 approuvant le budget primitif pour 2010, dont les crédits inscrits aux comptes 6574, 657361 et 657362 tels que décrits dans l'état «détail pour certains articles» du budget primitif,

CONSIDERANT l'examen des demandes de subventions présentées par les divers organismes, aboutissant à l'annexe ci-jointe,

CONSIDERANT que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2010 telles que présentées dans le tableau ci-joint.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions à intervenir avec certaines associations, notamment pour celles percevant un montant supérieur à 23 000 euros.

POUR : **29**
le groupe de la Majorité + M. Michaud et Mme Daydet
ABSTENTIONS : **6**
M. Tondusson, Mme Aumon,
Mme Barrault, M. Monaury, M. Cibert

Messieurs MIS et PROUST ne prennent pas part au vote

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 26 mars 2010
Publié en mairie le 26 mars 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault